

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'EAUBONNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 1^{er} AVRIL 2008

PROCES-VERBAL

(art. L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers en exercice	:	35
26/03/2008	Nombre de conseillers présents	:	33
	Nombre de conseillers représentés	:	2

L'AN DEUX MILLE HUIT, LE PREMIER AVRIL,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur BALAGEAS François, Maire,**

Monsieur le Maire :

- ouvre la séance à 20h50,
- fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame BEAULANDE Marie-José, Madame BOUTON Elisabeth, Monsieur DAUNESSE Patrick, Madame RETUREAU Yvette, Monsieur LE DÛS Bernard, Madame DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, Monsieur ROUSSEL Fabien, Madame DESSEMOND Nathalie, Monsieur THUILLIER Gilles, Madame RICOU Josette, Monsieur TROTOUX Dominique, Monsieur NOIRÉ Dominique, Madame MARMÈCHE Christiane, Monsieur DUFFAU Stéphane, Madame VICKRIDGE Marie-Christine, Madame BAUDIN Danielle, Madame CHARON Corinne, Monsieur AUBIN Jean, Madame DELMAS Anne-Marie, Madame DELAMARRE Sylvaine, Monsieur FERHAOUI Saïd, Monsieur JOURNEL Loïc, Madame GIRARD Alexandra, Monsieur SERPINET Emmanuel, Monsieur GRIMAUX Benoît, Monsieur BODIN Claude, Monsieur JACOB Gilles, Madame MENEY Maryse, Madame LAZREG Dalila, Madame SOULAT Gaëlle, Monsieur GUÉRIN-GARNIER Olivier, Monsieur SANCHEZ Jean-Noël, **formant la majorité des membres en exercice (soit 33 membres)**

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur LEGENDRE Frédéric ayant donné pouvoir à Monsieur DAUNESSE,
Monsieur DUBLINEAU Grégoire ayant donné pouvoir à Madame MENEY **(soit 2 membres)**
- constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. GRIMAUX Benoît ayant été désigné comme secrétaire de séance à l'ouverture de celle-ci.

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'UNANIMITÉ.

1. Débat d'Orientations Budgétaires :

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Madame Marie-José BEAULANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à la Culture et à l'Administration Générale

En application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Vu le rapport du Maire et de son adjointe déléguée aux Finances (*cf. annexe*),

Monsieur le Maire : Nous allons aborder ce premier point qui concerne le Débat d'Orientations Budgétaires, que les dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales nous demande, depuis quelques années, de mettre en place et ce dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Il est évident que chaque conseil municipal a son importance mais, il est vrai qu'au court d'une année, il y a deux conseils municipaux qui sont d'une importance un peu particulière.

Celui de ce soir, où il y aura débat mais il n'y aura pas de vote, l'assemblée prendra acte que nous avons débattu sur les orientations budgétaires ; et puis, le conseil municipal qui concerne le budget, en tant que tel, et qui aura lieu donc, vendredi de la semaine prochaine.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, un moment privilégié, un moment essentiel du débat démocratique qui concerne l'action municipale et qui permet aux élus de s'exprimer sur la politique budgétaire que présente la majorité.

Dans quelques instants, je vais passer la parole à Madame BEAULANDE - j'allais dire Monsieur BRUNAUD, vous m'excuserez Madame BEAULANDE, mais on a une petite pensée pour lui, j'y reviendrai tout à l'heure - qui nous présentera nos grandes orientations et qui nous situera ces orientations budgétaires dans le contexte actuel avec toutes les contraintes qui en découlent.

Je voudrai dire deux petits mots avant de lui donner la parole et revenir très rapidement sur la campagne électorale, qui est maintenant terminée.

Les élections ont eu lieu. Les Eaubonnais ont choisi l'équipe municipale qui gèrera la commune pour les 6 années à venir.

L'état des finances de la Ville a été au cœur de cette campagne, et ce n'est pas peu dire. L'état des finances de la Ville a été commenté ; nous avons assisté à de la désinformation, des contre-vérités, des attaques même que l'on peut considérer comme mensongères et tout cela fait que, malgré tout, ça n'a pas convaincu les Eaubonnais qui ne se sont pas laissés abuser, leurs votes le prouvent. En fait, je l'avais dit, mais je pense que c'est tout simplement parce que les détracteurs ne connaissaient pas les dossiers et entre autre celui du budget de la Ville. Il n'y a pas de catastrophe, il n'y a pas de déficit et il n'y a pas de faillite et vous allez pouvoir vous en rendre compte au fur et à mesure qu'on rentrera, et ce soir et la semaine prochaine, dans ledit budget. La situation financière de la Ville est saine, je le confirme.

Au début de notre précédent mandat nous avons dû réaliser ce que l'on a appelé une "opération de toilettage", il fallait "toiletter" ce qui était dans les budgets précédents, les restes à réaliser ; ce qui nous a permis de présenter des comptes que l'on peut considérer à 100 % sincères.

Depuis, c'est le choix que nous avons fait, la présentation du budget est plus claire et gagne en lisibilité puisque nous n'avons pas, budget primitif et budget supplémentaire, nous avons fait le choix d'un budget principal, et puis ensuite, en fonction de la nécessité, des décisions modificatives au cours de l'année.

Donc je persiste et je signe, l'état de nos finances est bon et même très bon, je le signalais à un moment donné à la presse il n'y a pas si longtemps que ça.

Nos dépenses ont été maîtrisées par une politique de recherche systématique d'économies.

Nous avons renégocié notre dette, notre endettement est à ce jour modéré - notre taux d'endettement, on l'a dit, est inférieur à celui que nous avons trouvé en 2001 - et la pression fiscale, on peut considérer également, qu'elle est modérée.

Les services aux habitants ont été améliorés et augmentés pour répondre à leurs besoins croissants.

Tout cela a été réalisé grâce à une gestion rigoureuse et responsable dans un contexte malgré tout défavorable - ce n'est pas la première année que nous le disons, mais nous le constatons tous les ans, mais c'est de pire en pire - dû à un désengagement de l'Etat : la baisse des dotations à tous les niveaux, les transferts de charges sans transferts de moyens vers les collectivités territoriales. Nous aurons l'occasion, je pense, d'y revenir.

Je voulais revenir sur une déclaration que je lisais dans la presse, il n'y a pas si longtemps, qui évoquait justement, au niveau de ce désengagement de l'Etat, "d'abandon", pratiquement. Ce n'était pas un de mes amis qui avait fait cette déclaration.

Aujourd'hui nous poursuivons la même politique volontariste de rigueur et de responsabilité qui nous permet de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour mener à bien notre projet. C'est celui pour lequel nous avons été élus : investir pour l'avenir de notre Ville, pour le bien-être de nos concitoyens.

Je vais laisser la parole à Madame BEAULANDE qui est la nouvelle adjointe en charge des finances pour nous présenter les orientations budgétaires.

Je remercie Madame BEAULANDE d'avoir accepté cette lourde responsabilité, j'ai confiance en elle et je sais qu'elle saura mener à bien la délégation que je lui ai confiée, dans la continuité de nos actions et des choix qui furent les nôtres avec les résultats, dont je viens de parler, que nous connaissons.

Tout à l'heure, au début de mon intervention, je parlais de Monsieur BRUNAUD.

Je voudrais, si vous le permettez, avoir une petite pensée pour Monsieur BRUNAUD qui ne présentera plus, comme il l'a fait pendant des années, et les orientations et les budgets, et qui a œuvré, pendant toute la durée de notre premier mandat, pour la tenue de nos finances avec les qualités qui sont les siennes et que chacun lui a reconnues. Ce fût un acteur chevronné de la mise en œuvre de notre politique budgétaire et je l'en remercie encore une fois publiquement.

Maintenant je vais donc passer la parole à Madame BEAULANDE, adjointe aux finances - pour son "baptême du feu" - pour nous présenter les orientations budgétaires de cette année.

Madame BEAULANDE :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues, Bonsoir.

Oui, "baptême du feu" ; pour autant, nous allons, Monsieur le Maire l'a souligné, rester dans une continuité par rapport à une stratégie financière qui a porté ses fruits.

Ceci dit, le débat d'orientations budgétaires de ce soir est un peu particulier puisque l'objectif général, c'est d'éclairer le contexte dans lequel se situe la Ville et les contraintes qu'il faut prendre en compte pour l'établissement de son budget et prendre en compte, aussi, les objectifs que se fixe l'équipe pour l'année, et c'est là-dessus que la situation est un peu particulière puisque c'est un budget de transition que nous avons établi et que nous n'avons pas, ou très peu à la marge, modifié entre l'élection et aujourd'hui.

C'est une tradition, puisqu'il est normal de laisser à l'équipe qui arrive des possibilités de réaliser assez rapidement ses propres choix.

Nous avons préparé un budget qui reconduit les crédits habituels à la plupart des services avec malgré tout la prise en compte des décisions qui étaient prises avant le 31 décembre 2007 et en particulier la poursuite, bien sûr, des investissements et du fonctionnement nécessaires aux investissements réalisés ; on reviendra là-dessus tout à l'heure.

C'est donc, un budget qui laisse des marges de manœuvre assez fortes ; ce qui est prévu, c'est d'avoir une décision modificative en juin (re-ventilation des crédits ou inscriptions de recettes nouvelles potentielles).

Evidemment, le fait que la majorité précédente ait été reconduite a changé un peu la donne puisque le budget, c'était nous qui l'avions préparé, donc, on le connaissait un peu et on a pu intégrer quelques éléments. Cette intégration a été facilitée par la notification anticipée de dotations dont on a souvent parlé (la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation), mais que nous avons déjà touchées l'année dernière. La dotation de solidarité urbaine, effectivement, on pense que - et pour l'instant on a juste consulté le site internet - l'on doit être à la limite de l'éligibilité, puisque nous ne sommes pas éligibles au fonds de solidarité de la Région Ile de France, qui la plupart du temps, va de paire avec l'attribution de la dotation de solidarité urbaine.

Pour revenir sur le contexte financier national, le Maire en a un peu parlé, il existe un système, de contractualisation avec l'Etat qui fixe les éléments de progression des concours de l'Etat aux collectivités ; ce contrat a eu plusieurs noms, aujourd'hui il s'appelle le contrat de stabilité. Il faut savoir que la progression de l'enveloppe générale est basée sur une inflation prévisionnelle de 1,6 %. Pour évaluer ce que représente, cette progression, on va rappeler que l'inflation réelle a de grandes chances d'être à 3 % et que ce taux à 1,6 %, ne correspond pas à ce que dépensent les collectivités. Des analyses réalisées par l'Association des Maires de France avec Dexia - ancien crédit local - évalue l'évolution du "panier du Maire" à plus de 2,3 point en 2007, au-delà de l'inflation ; on mesure donc la différence.

Je vais vous passer le détail des modes de calculs des différentes dotations, pour, juste, donner un chiffre qui illustrera la difficulté que représente cette baisse des dotations : la dotation globale de fonctionnement, qui est le principal concours financier de l'Etat, augmentera cette année de 0,65 % ; donc, on n'est même pas à 1,6 %. C'est une baisse de 72 000 €, en euros constants et près de 183 000 €, si on considère l'inflation réelle prévisionnelle.

Toutes les villes et leurs dirigeants, sont attentifs à l'évolution de ces dotations et se manifestent de façon régulière. On sera attentif aussi à l'impact de décisions déjà prises ou en préparation dans de nombreux domaines, autrement dit, à de possibles transferts de charges, plus ou moins compensés. Voilà pour les dotations de l'Etat.

En ce qui concerne le taux d'imposition, qui est l'autre grande recette de fonctionnement de la Ville, la revalorisation des bases d'imposition est de + 1,6 %, dans la logique de la Loi de Finances 2008, et la ville n'augmentera pas ses taux, elle ne l'a pas fait en 2007, elle ne le fera pas en 2008.

A Eaubonne l'équilibre est maintenu, maintenant depuis plusieurs années, avec la conjonction d'un certain nombre d'actions :

- la recherche systématique d'économies et plus généralement la maîtrise des dépenses tous éléments confondus,
- un recours à l'emprunt pour les investissements limités, donc un montant des intérêts, également, limité,
- et puis une politique de renégociation systématique des emprunts pour profiter de taux fixes historiquement bas, taux qui actuellement repartent à la hausse, comme chacun sait ; donc là aussi, il faudra être prudent.

Depuis plusieurs années, une épargne nette a régulièrement été dégagée des comptes administratifs, cette année l'excédent sera de 923 000 €.

Le résultat est exceptionnel ; c'est un excédent qui est vraiment très positif puisqu'il provient de recettes perçues en 2007. La pérennité est loin d'être assurée puisqu'on a même eu des dons, qui ne reviendront pas, je pense ; on a été très prudent dans leur utilisation dans l'établissement du budget.

La dotation de solidarité urbaine s'élève à un peu plus de 170 000 €. Le fait d'être éligible à cette dotation, c'est le résultat d'un bon niveau d'effort fiscal (c'est l'un des paramètres d'attribution) et un minimum de réalisation de logements sociaux (c'est le deuxième paramètre).

Je vous le disais tout à l'heure, on n'a pas reçu encore les notifications, on va donc étudier cela pour évaluer la pérennité de cette recette pour les années à venir.

Le budget qui vous sera présenté le 11 avril mobilise ses ressources avec prudence.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élèvera à 25,3 millions d'euros, sans augmentation des impôts. C'est donc un budget de reconduction, il prend en compte l'impact des nouvelles décisions et le maintien de la qualité du service public aux Eaubonnais.

Dans les contraintes que l'on doit prendre en compte, je parlais tout à l'heure de l'évolution du "panier du Maire" qui est constitué pour l'essentiel des dépenses de fonctionnement : des dépenses du personnel et d'une part importante liée aux fluides, à l'augmentation du coût de l'énergie, des carburants, des coûts de maintenance. On a donc une politique, à la fois, de recherche d'économies, en particulier dans le domaine de l'énergie. Sur la masse salariale, l'augmentation est limitée à 2 %. Je dois préciser - puisque, je vous l'ai dit, que l'impact des nouvelles décisions ou plutôt de décisions anciennes a été intégré - que cela intègre les recrutements nécessaires au fonctionnement du centre culturel, les diverses mesures d'application du statut des assistantes maternelles, d'augmentation du fonds national d'aide au logement et les mesures traditionnelles d'augmentation du point d'indice et du glissement vieillesse technicité (qui est la prise en compte de l'ancienneté).

En ce qui concerne les dépenses, vous trouverez des mesures de reconduction dans nombres de services ; je vais vous citer les quelques décisions qui étaient intégrées :

- D'abord 5 places supplémentaires à la crèche "La Santé c'est le Bonheur" qui est située à Enghien dans laquelle nous avons déjà 9 places ; cela nous permet d'augmenter les capacités d'accueil, dans l'attente de la création de la nouvelle crèche des Bouquinvilles.
- Il y a des augmentations liées à des mesures assez importantes que nous avons prises en matière d'informatique pour des prestations de service liées à la mise en place de nouveaux logiciels ; l'objectif c'est la dématérialisation des procédures, la mise en ligne des services aux habitants.
- La mise en place d'actions nouvelles dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse, des sports, de la culture dans le cadre de la politique de la ville et ses dépenses qui ont en regard une recette puisque ces actions sont financées dans le cadre de la politique de la ville par l'Etat, (c'est le Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et par le Conseil Général (c'est le Contrat Initiative Ville Qualité),

- Les dépenses liées à l'ouverture du centre culturel avec l'augmentation des frais de fonctionnement du bâtiment (fluides, etc.).

En termes d'investissement, c'est une année de transition avec les traditionnelles dépenses d'investissement pour l'entretien du patrimoine et puis comme vous le savez depuis 2001 des investissements nouveaux ont fait l'objet d'un Plan Pluriannuel d'Investissement. Cette année les investissements auront un financement équilibré comme les autres années entre l'épargne à hauteur de 0,2 millions d'euros ; les cessions, les subventions, les participations et l'emprunt qui sera limité cette année à moins de 3 millions d'euros.

En programmes d'entretien du patrimoine, la somme de 3,6 millions d'euros est légèrement supérieure à celle de l'année dernière :

- des travaux de réhabilitation du CTM,
- l'aménagement des sanitaires et la cuisine de la salle des fêtes,
- l'entretien des bâtiments scolaires,
- les travaux d'aménagement du Grand Chalet pour l'installation des bureaux de la Sécurité Sociale,
- les travaux sur les bâtiments sportifs, avec une première tranche d'études pour la réalisation d'un terrain synthétique à Paul Nicolas en particulier,
- et l'entretien bien sûr des espaces verts, de l'éclairage public et de la voirie.

500 000 € seront consacrés à l'acquisition de matériels nécessaires au fonctionnement des services, dont près de 300 000 € pour l'équipement informatique pour le centre culturel, le centre de loisirs du Val Joli, le développement de l'e-administration et l'amélioration de la sécurité.

En ce qui concerne les cessions et les acquisitions, près de 1,8 millions d'euros sont inscrits pour des acquisitions de terrains et des frais d'études urbaines et 3,7 millions d'euros pour des cessions de foncier.

Dans les 1,8 millions d'euros, c'est, essentiellement : l'acquisition du Petit Château à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour 1,1 millions d'euros et du pavillon de garde, rue Jules Ferry pour 204 000 €.

Les cessions de foncier correspondent pour une grande partie à des opérations que nous avons déjà annoncées en 2007 mais qui seront réalisées effectivement en 2008 :

- la cession rue Voltaire de l'ancien service jeunesse pour l'installation d'une Ecole Plurivalente,
- la vente de parcelles chaussée Jules César dans la perspective de la construction de logements et d'une antenne de l'Agence Nationale Pour l'Emploi
- la vente d'un terrain situé sur la ZAC Fauveau dans la perspective de la construction d'une maison pour personnes âgées dépendantes.

Et nous pouvons, je pense, être satisfaits. On aurait pu laisser une situation totalement positive à une nouvelle équipe, c'est que 2,9 millions d'euros sont prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement et ils correspondent à la finalisation de ce plan, donc des grandes opérations lancées lors du mandat précédent, donc c'est le solde de la construction du centre culturel et l'aménagement du parking et le solde des travaux du centre de loisirs maternel du Val Joli avec les aménagements de voirie. Je rappelle que l'aménagement du parking fait l'objet d'un financement par la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt sous forme de fonds de concours.

Sur ces bases, le budget 2008 permet de consolider les acquis et puis de préparer l'avenir.

En conclusion, je dirai que, malgré un contexte national où l'Etat limite la progression de ses concours financiers, la Ville conserve des marges de manœuvre pour le prochain mandat en dégageant une épargne nette, sur le budget 2008, de 200 000 € et en limitant l'emprunt à 2,9 millions d'euros, c'est-à-dire au seul financement des grands investissements à terminer, tout en intégrant les coûts de fonctionnement de l'ensemble des structures qui ont été créées dans le mandat précédent.

Monsieur le Maire : Voilà donc résumées les orientations budgétaires dont vous avez pu prendre connaissance en détail dans les documents qui vous ont été envoyés et puisque nous sommes là pour cela, le débat est ouvert et je donnerai la parole à ceux qui l'a demanderont.

Monsieur SANCHEZ :

Mesdames, Messieurs du Conseil Municipal, Monsieur le Maire,

Vous avez été reconduit dans vos fonctions de premier magistrat de la commune par 4 990 votants sur les 16 106 inscrits soit 30,98 % des inscrits.

La présentation de votre budget ne peut pas être l'expression unique de 4 990 des votants mais doit préserver l'avenir des 23 026 habitants d'Eaubonne.

Il est de votre responsabilité de Maire de répondre à l'attente de tous les habitants d'Eaubonne, dans le cadre de l'égalité de toutes et de tous devant les chartes de fonctionnement de la commune. La Communauté d'Agglomération était une chance sur ce point et vous l'avez laissée passer.

Je crains que le débat budgétaire que vous initiez ne réponde pas à une volonté d'éviter l'explosion des charges et donc des impôts locaux. C'est pourtant un engagement que vous avez solennellement pris en page 18 de votre programme soumis au vote des 9 et 16 mars 2008 ; je cite « dans le même temps où son patrimoine a été renforcé l'endettement de la Ville a baissé ».

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous demandez à votre conseil de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2008.

Monsieur le Maire, "prendre acte" n'est pas, dans la langue si riche qu'est le français, une volonté de débat mais une décision imposée et décidée d'avance.

Il en faut pour preuve que vous reconnaissez vous-même, en page 1/4 de votre note de synthèse, que "le budget a été préparé afin de permettre la reconduction des crédits nécessaires au fonctionnement habituel des services". Autrement dit, vous laissez à ce nouveau conseil le soin d'entériner la politique de l'ancien conseil.

En tant que membre du nouveau conseil et parlant ce jour pour mon groupe d'opposition, permettez à ce nouveau conseil d'examiner ce qui sera nécessaire au fonctionnement habituel des services.

Vous devez remettre à plat l'ensemble des dépenses et recettes avec ce nouveau conseil sorti des urnes.

Votre élection n'est pas un chèque en blanc que les nouveaux élus d'opposition doivent vous donner.

Dans ce nouveau contexte issu des urnes, l'examen de tous les postes budgétaires s'imposera, ce qui répondra à une volonté de transparence nécessaire et attendu des contribuables d'Eaubonne.

A défaut, votre projet, page 18, ne pourrait être assimilé à "une gestion responsable au service de l'avenir".

Que penser des 2 900 000 euros d'emprunts que vous proposés en page 4/4 ? Notre groupe n'a pas encore accès aux données financières et comptables ; il faut espérer que dans l'esprit de vraie démocratie de transparence, cet accès soit facilité et anticipé bien avant toute discussion susceptible d'engager les finances de la ville et par voie de conséquence, l'endettement de chaque habitant d'Eaubonne.

L'endettement au 31 décembre 2006, dernière source connue de ce nouveau conseil et de son opposition actuelle, était de 16 424 000 € soit 713 € par habitant, ce sont les sources du site "finances.gouv.fr".

Vous avez annoncé un endettement en 2007 de 708 €, soit un endettement de 16 302 408 €, vous annoncez un endettement supplémentaire de 2 900 000 €, soit un endettement de 19 202 408 € ; ramené à chaque habitant, l'endettement sera donc de 833,83 €.

L'endettement par rapport à 2007, votre programme va donc l'augmenter de 17,77 %, ce qui est largement au-delà de l'inflation.

En termes de préservation du pouvoir d'achat des habitants d'Eaubonne, on peut faire mieux. Le contexte national de limitation des dotations de l'Etat n'explique pas tout car tout le monde s'accorde que l'économie mondiale est confrontée à une crise de croissance.

La limitation des dotations de l'Etat ne peut tout expliquer car vous reconnaissez vous-même, en page 1/4, que la dotation globale de fonctionnement "continue d'évoluer en 2008 sur l'inflation et 50 % de la croissance", et de rajouter "cette dotation progresse donc en fait de 2,08 %". La baisse de la dotation de compensation de taxe professionnelle sera à mettre en parallèle avec un défaut d'initiative apparente de la commune pour attirer des implantations nouvelles. Sur ce point la nouvelle majorité apportera, il faut l'espérer, tout éclaircissement.

Votre proposition de débat obéré parle d'une non-augmentation du taux en dépit d'une revalorisation des bases d'impositions limitées à 1,6 %.

Votre explication floue de la maîtrise des coûts résulterait alors de la recherche d'économies, un recours à l'emprunt limité, une renégociation de la dette, cela vous laisserait un compte administratif excédentaire de 923 000 €, mais vous reconnaissez vous-même que cela provient essentiellement d'un certain nombre de recettes perçues en 2007 dont la pérennité est loin d'être assurée. En d'autres termes, vous avez anticipé des dépenses sans certitude et des recettes équivalentes, ce qui peut expliquer que votre marge de manœuvre est virtuelle et fondée sur l'emprunt et l'étalement de la dette dans l'avenir.

Face à une augmentation de 28 % des dépenses de personnel, effectif titulaire entre 2001 et 2007, il y a une cession massive des biens de la commune pour 9 817 578 € par rapport aux acquisitions dans la même période de 3 626 785 €.

La proposition d'endettement supplémentaire de 2 900 000 € aboutit à la conclusion que la majorité municipale issue des urnes le 16 mars 2008, continuera de grever l'avenir financier des futures générations. Est-ce cela que vous appelez "équilibre maintenu" ?

Dans le débat budgétaire sur lequel il est requis du nouveau conseil de donner acte, les recettes atteignent péniblement celles de 2004.

Dans ces circonstances, c'est bien la question d'un équilibre précaire basé sur l'emprunt et un solde de cession des biens communaux qui se pose et qui se posera.

Il faut alors se poser la problématique du gel, voire de la réduction des dépenses de fonctionnement et non pas celle de leur augmentation comme vous l'annoncez sur le Centre Culturel.

Le contexte mondial, et non pas national, incite à assez d'efforts de rigueur nécessaires ; un redéploiement du personnel et non augmentation de ce personnel doit se poser. La révision de tous les contrats de maintenance, notamment informatique, doit être la préoccupation première, il convient de mettre à plat les frais d'études notamment ceux programmés en matière phytosanitaire et d'aménagements paysagers. Tous les investissements nouveaux, prévus à hauteur de 500 000 €, devront dans la mesure du possible, passer devant un appel d'offres. Dans ces 500 000 € à quoi correspond les frais d'études urbaines pour 150 000 € ? Une grande question.

Les grands investissements du mandat ne peuvent ainsi justifier un nouvel endettement de 2 900 000 € en 2008, car le budget initial du Centre Culturel, en quasi doublement, ne peut avoir d'autres explications qu'une mauvaise gestion de ce projet lors de la conduite des travaux ; Centre Culturel si important néanmoins pour la ville d'Eaubonne.

Le nouveau conseil municipal va donc devoir avoir accès aux informations précises sur les emprunts initiaux, renégociés, nouveaux et les cautionnements de la commune d'Eaubonne.

Un vrai état des lieux du patrimoine s'impose afin de connaître quelles sont les véritables marges de manœuvre d'Eaubonne pour les 6 prochaines années.

Il est à craindre que la nouvelle majorité ne puisse maintenir les impôts locaux en leur état actuel, trahissant ainsi ses engagements politiques de campagne.

La présentation budgétaire ne respecte pas les objectifs de l'article 2312-1 du Code des Collectivités Publiques.

Monsieur GUÉRIN-GARNIER : Dans le droit fil du discours prononcé par Monsieur Claude BODIN lors de votre investiture, l'opposition que nous mènerons, comme vous avez pu le constater, sera constructive mais aussi vigilante. C'est au titre de ce devoir de vigilance que j'entends ce soir intervenir, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de rappeler de manière extrêmement précise, vous l'avez fait, mais je voudrai le refaire pour le public, ce qu'indique l'article L. 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales : "dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat à lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois, précédant l'examen de celui-ci, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur".

Au visa de cet article je vous cite une partie de la réponse ministérielle n° 33183 du 30 mars 2004 : La jurisprudence relative à la teneur de la note de synthèse accompagnant le budget est transposable à la note de synthèse relative au débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire la jurisprudence des articles L. 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. La teneur de la note de synthèse peut être relativement synthétique dès lors qu'elle est suffisamment détaillée pour permettre aux conseillers municipaux de connaître les orientations budgétaires qui seront discutées lors du débat d'orientations budgétaires et de la mettre en position de débattre utilement sur les orientations financières de l'exécutif".

Or en l'espèce, force est de constater que le document que vous nous avez communiqué ne satisfait pas aux exigences du cadre légal et jurisprudentiel précité. Je prendrai quelques exemples :

- vous parlez de variation en pourcentage de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Quels sont les montants ?
- vous parlez de, je cite : un équilibre sans épargne nette du compte administratif. Quels sont les résultats du compte administratif ? Avez-vous réalisé ce que vous aviez prévu ?
- vous parlez de renégociation systématique des emprunts aux meilleurs taux. Quel est l'encours de la dette dans les prochaines années ? Expliquez-vous qu'en 2009 vous n'aurez aucune marge de manœuvre car nous serons au pic de l'encours ?
- pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, vous nous indiquez un certain nombre de détails sans indiquer le montant total desdites dépenses et pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement vous faites l'inverse en nous présentant le global sans préciser le détail.
- aucune indication n'est portée en ce qui concerne les engagements pluriannuels envisagés dont le mot est juste cité sans plus d'indications. Où en sommes-nous ?
- enfin, et c'est certainement le pire, vous présentez des orientations budgétaires qui, en mon sens, ne sont pas bonnes car vous omettez d'inclure dans votre présentation la vente des terrains du Val Joli, dont tout le monde sait qu'ils sont dans les cartons près à sortir, ce qui signifie donc clairement que votre recours à l'emprunt pour la somme de 2,9 millions d'euros ne vise pas seulement l'équilibre du budget mais à la mise en œuvre de nouvelles dépenses.

Je ne rentrerai pas plus dans les détails.

Il est évident que votre note constitue un document administratif totalement incompréhensible ne permettant pas aux conseillers municipaux de la majorité, comme de la minorité, de pouvoir appréhender utilement les grandes orientations du budget à venir. Or en ce domaine, la réponse ministérielle précitée en date du 30 mars 2004 est très claire : "une note de synthèse dont les informations financières sont inexploitable par les conseillers municipaux sera probablement sanctionnée par le juge administratif ". Alors, vous pourriez me dire que tout le monde fait ainsi et que nous n'avons qu'à venir en mairie nous renseigner, je l'ai déjà entendu lorsque j'étais dans le public. Monsieur le Maire je regrette mais ce n'est pas parce que tout le monde viole la loi que la loi ne doit pas s'appliquer. L'arrêt de la cour administrative de Nancy en date du 30 septembre 1999, commune de Longeville-lès-Metz, est extrêmement clair, je vous le cite : "l'envoi de la note explicative de synthèse constitue une formalité substantielle qui ne peut être remplacée par la possibilité de consulter en mairie des documents relatifs à l'ordre du jour".

Il vous incombait donc clairement, au titre de vos obligations, Monsieur le Maire, d'avoir à nous fournir un avant-projet de budget primitif, qui est prêt puisqu'on vote le budget dans 10 jours et non un document interne aux jargons clairement administratifs et donc incompréhensible du conseiller municipal. Vous pourriez me dire aussi que je suis un petit nouveau et que je manque d'expérience dans ce domaine. »

Monsieur le Maire : J'allais le dire.

Monsieur GUÉRIN-GARNIER : Je vous répondrais alors qu'il y a également des nouveaux au sein de votre majorité, que, sauf, à leur avoir fait une explication de texte préalable hors notre présence, il est clair que vous ne les considérez pas plus que les conseillers municipaux d'opposition. Enfin, vous pourriez m'accuser de juridisme, je regrette, mais il s'agit tout simplement de faire respecter un principe fondateur de notre République, auquel vous êtes forcément attaché, en tant que socialiste progressiste.

Donc vous êtes aujourd'hui en présence d'une alternative, et j'en finirai sur cette alternative.

Première branche de l'alternative, vous ajournez purement et simplement le présent conseil et vous nous communiquez votre avant projet de budget primitif qui est nécessairement établi par vos services et on pourra vraiment faire un débat d'orientations budgétaires. Deuxième branche de l'alternative, vous persistez dans votre violation de la loi, vous maintenez le présent conseil, dans cette hypothèse, c'est extrêmement simple notre groupe refusera de prendre acte du débat, un recours direct devant le Tribunal Administratif de Cergy est d'ores et déjà prêt, en annulation de la délibération du budget qui se tiendra le 11 avril, par application de la jurisprudence de commune Fontenay-le-Fleury du 28 décembre 1993, recours direct qui est d'ores et déjà à votre disposition immédiatement, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Maître, pour cette plaidoirie. Je prends note.

Il me semblait avoir entendu lors de ce premier conseil, dans d'autres et par deux fois ce soir, que vous vous présentiez comme une minorité d'opposition constructive ; nous en avons la preuve puisque votre première intervention est de dire que vous saisissez le tribunal administratif, en vertu d'articles que vous avez cités et que je ne reprendrai pas et sous prétexte que le texte de Débat d'Orientations Budgétaires que nous vous avons présenté ne correspondrait pas à ce que la loi nous exige de vous présenter.

Je pense que c'est un débat d'orientations. Les orientations budgétaires, elles sont définies à l'intérieur de ce texte.

Tous les chiffres qu'il vous manque, on en débattrait au moment du budget.

Le budget est là pour, justement, aborder le montant, et des dépenses et des recettes, chapitre par chapitre ; il viendra en son heure, il est là pour cela.

Je pense que, mais vous l'avez relevé vous-même, c'est un manque d'habitude. Je le disais, tout à l'heure en introduction, je crois que les attaques dont nous avons été victimes, en tout cas sur le budget, pendant la campagne, dénotait - je pense - d'un manque d'informations et de connaissances des dossiers, entre autres ceux concernant les finances. Vous verrez avec les documents dont vous pourrez prendre connaissance, puisque vous avez, bien sûr, accès à tous ces documents, que tout cela est clair et transparent.

Monsieur SANCHEZ vous commencez votre intervention pour dire que nous avons été élus avec un pourcentage de voix par rapport aux nombres des inscrits. Certains Eaubonnais ont préféré ne pas se déplacer, ni pour soutenir votre projet ni pour soutenir le nôtre. Mais ce que nous constatons c'est que 52,3 % des Eaubonnais qui se sont déplacés nous ont fait confiance et nous ont demandé de prendre en charge la gestion de la Ville, ce que nous.

Cela étant, c'est le fait de toutes les élections, bien sûr, quand on prend le pourcentage par rapport au nombre d'inscrits, on est ramené à des chiffres moins importants, et bon nombre d'élus de ce département sont dans la même situation que la nôtre, mais voilà la démocratie, le droit de vote, ensuite les Eaubonnais en usent comme ils veulent.

On pourra revenir sur les chiffres que vous avez annoncés concernant le taux et le montant des emprunts par habitant, je pense que là aussi il y a - peut être - une façon de calculer qui n'est pas peut être pas la même que la nôtre.

Il était aussi paru dans les journaux que nous étions de très bons gestionnaires quant à l'emprunt, puisque nous étions à ce moment-là à 713 € par habitant ; il est vrai que sur la fin de l'année 2007 nous sommes montés un petit peu plus haut que ces 713 €.

Sur l'équilibre du budget on y reviendra la semaine prochaine, il est maintenu.

Ensuite vous avez, je reprends les quelques notes que j'ai pu prendre rapidement, abordé à un moment donné, le fait que les dépenses nouvelles devront faire l'objet d'appel d'offres ; on ne peut pas faire autrement - on nous rappellerait à l'ordre, ne serait-ce que par Monsieur GUÉRIN-GARNIER - donc on le fera bien sûr, on fera les appels d'offres comme on en a toujours fait ; commission d'appel d'offres à laquelle vous allez participer.

Alors un mot sur les impôts locaux. Les impôts locaux - je pense que quelques uns d'entre vous étaient présents lors d'une de mes réunions publiques où j'ai été interrogé par un Eaubonnais sur les impôts et demandant de m'engager de ne pas les augmenter - j'ai dit que nous ferons en sorte de, ce n'est jamais une décision facile d'augmenter les impôts lorsqu'on y est tenu on le fait, nous ne sommes pas les seuls, et ensuite que nous essaierons de les maintenir au taux où ils sont actuellement.

Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure quand je cherchais le mot d'un élu - qui n'a pas la même couleur politique que la mienne - quand on parlait du désengagement de l'Etat. Alors, on parle du contexte économique mondial ; bien, le gouvernement français s'appuie dessus pour justifier l'état de ses finances. J'accuse toujours le désengagement de l'Etat et tous les élus - quelles que soient leurs collectivités territoriales - ont le même discours.

Et je recherchais tout à l'heure une déclaration de certains de mes collègues - qui n'ont pas de ma couleur politique, je le répète, qui parlait de " zapping financier manipulateur". Voilà ce qu'on dit lorsque l'on parle de la façon dont l'Etat finance les collectivités territoriales.

Et on s'est aperçu quand même, mais il n'y a pas tellement longtemps, à la suite des élections régionales - vous m'excuserez de m'étendre un tout petit peu - et bien là aussi, que les financements de l'Etat avaient été réduits de façon à ce que les nouveaux gestionnaires, les nouveaux présidents de région, soient, à un moment donné, amenés à trouver des ressources complémentaires au désengagement de l'Etat.

Et les ressources complémentaires et bien à part les augmentations d'impôts c'est difficile d'en trouver ou alors c'est une réduction draconienne des services que l'on doit rendre à nos habitants ou nos concitoyens.

Donc voilà cette inquiétude grandissante de tous les élus, ce ne sont pas les élus socialistes ou de gauche, ce sont tous les élus quelques soient les instances dans lesquelles je me trouve. Sauf qu'il m'arrive parfois quand même de croiser des collègues UMP, députés et maires, qui viennent manifester avec nous sur le désengagement de l'Etat et qui le lendemain matin ou le lendemain soir retournent à l'Assemblée, votent le budget de l'Etat dans lequel justement il est prévu d'étrangler les collectivités territoriales, et là je me pose des questions à savoir comment ils s'y retrouvent.

Voilà ce que je voulais dire sur le fait que nous aurions, mais pour le moment nous éviterons tant que faire ce peut, d'avoir à augmenter les impôts locaux mais je crains hélas que nous n'y soyons à un moment donné obligés justement parce que nous voulons garder les services que nous rendons à nos concitoyens, aux habitants et la qualité de vie sur la ville. Vous me parliez tout à l'heure du patrimoine, tout ça s'entretient, tout ça a un coût mais il faut que l'on puisse trouver les ressources nécessaires.

Voilà je reviendrai peut être sur une ou deux notes que j'ai prises, mais je vais demander si Madame Beaulande à quelque chose à rajouter.

Madame BEAULANDE : Je suis un peu préoccupée par ces deux interventions parce que je trouve qu'on se focalise beaucoup sur la forme pour ne pas forcément parler du fond.

Et sur le fond je reviens sur l'intervention de Monsieur Sanchez. Il y a beaucoup de suppositions. J'avais tellement l'impression, vraiment de me retrouver en campagne où on essaye de faire coller la réalité à ses préjugés. Donc je vais vous renvoyer à ce que vous disiez, on va examiner dans le détail tous les postes et on espère qu'il y aura de la transparence. Vous verrez Monsieur Sanchez que la présentation des comptes à la ville d'Eaubonne est particulièrement précise et au lieu des comptes - j'allais dire - standards, on s'efforce d'explicitier justement l'ensemble, et des réalisations et du budget, de façon très précise. Donc on va peut être garder tous ces commentaires là pour l'analyse du budget, maintenant bon bien sûr il y a beaucoup de nouveaux dans l'équipe, mais pour autant je refuse un petit peu l'idée de "on n'avait pas les comptes". Je veux dire, forcément votre équipe connaît la situation financière de la ville, tous les comptes étaient sur la table.

Quand même les conseillers municipaux ont largement eu accès aux comptes de la ville et sont en capacité de faire l'analyse financière avec les ratios qui permettent d'évaluer les capacités de la ville et les comparaisons par rapport aux situations des villes comparables pour avoir une analyse financière sérieuse. Bien sûr vous les aurez vous de façon personnelle, mais je ne peux pas croire quand même que ces analyses là vous ne les ayez pas faites.

Alors sur la question du débat, le débat d'orientations budgétaires bien sûr pour quelqu'un qui débute, ce premier débat - il me semble que j'avais pris la précaution de le dire - est un peu nouveau. Le budget a été préparé ; il n'y pas de surprises. Il a été préparé de manière à ce que l'équipe municipale arrivante, que ce soit vous ou nous, puisse continuer à faire fonctionner les services actuellement en situation avant de prendre toute décision qui lui paraîtrait utile. Donc moi aujourd'hui je ne vais pas rentrer dans tous ce que vous avez dit sur des dépenses sans certitude, bien sûr on va vendre les biens communaux, bien sûr on va augmenter les impôts locaux, donc on est dans la démarche catastrophiste qui pourtant depuis 7 ans ne s'est jamais réalisée, pourtant on a entendu les mêmes choses, donc on peut continuer sur la même approche. Je vous renvoie à une vraie discussion sur le budget et bien sûr en toute transparence, croyez bien que le résultat n'est pas uniquement composé de recettes nouvelles il y aussi des réalisations qui n'ont pas été faites soient par économie, etc. tout ça vous sera expliqué entièrement dans le détail.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BEAULANDE, je me tournais vers les services pour avoir le dernier chiffre exact du taux d'endettement par habitant, au 1^{er} janvier 2008 : 795 €, voilà ce que les services précisent ; je fais confiance depuis bien longtemps aux services de cette mairie et pour ce qui nous concerne ce soir, aux services financiers bien évidemment.

Madame MENEY : Ceci dit, dans les journaux, vous avez annoncé que c'était 713 € ; 713 € c'était en mars 2008, donc il y a quand même une différence. Pourriez nous dire - puisque nous ne savons pas calculer - de combien sera cet endettement en fin 2008, puisque vous ajoutez 2 900 000 € ? ».

Madame BEAULANDE : Je réponds parce qu'on va répondre ; simplement on ne va pas se battre sur des chiffres, on n'est quand même à 10 € près.

Madame MENEY : Si, parce que vous contestez.

Madame BEAULANDE : ...à 10 € près. Bien entendu, il y a un certain nombre de remboursements ; on va faire beaucoup plus simple, Monsieur SANCHEZ l'a demandé et, bien sûr c'est la bonne formule, on va vous donner la structure de la dette.

Madame MENEY : Bien comme vous voulez ; ce que l'on veut se sont des explications.

Madame BEAULANDE : Comme ça vous pourrez calculer à l'euro près. Vous aurez la réalité des emprunts.

Madame MENEY : Vous vous targuez d'un endettement de 713 € au mois de mars ; là, vous nous dites qu'en janvier 2008, il est de 795 €, il y a quand même une différence, c'est quand même énorme par habitant ; il y a un emprunt supplémentaire, donc forcément l'endettement va augmenter.

Monsieur le Maire : La moyenne est de 1 000 € par habitant pour les villes qui ont la même strate que nous.

Madame MENEY : C'est peut être 1 000 € mais vous avez annoncé des chiffres ; donc, on s'en tient à ce que vous avez annoncé.

Madame BEAULANDE : Ce que je veux dire c'est que, sur l'endettement, vous verrez, vous aurez l'intégralité des emprunts, vous pourrez calculer, et vous les avez déjà sur 2007. C'est vrai que nous avons donné les chiffres, que vous aviez déjà en votre possession. Donc pour les emprunts, bien entendu, l'intégralité des informations est disponible. Ensuite sur la question de l'endettement qu'il faut pour la ville par rapport à un équilibre financier, par rapport à un projet que l'on peut mettre en œuvre et des investissements que l'on veut réaliser, on n'est pas calé sur l'idée qu'on doit rester à 700 € d'encours de la dette. C'est le sens de ce que disait Monsieur le Maire, il y a des villes qui sont à 1 000 €, c'est la moyenne ; il se trouve qu'on est à 700 €, nous on en a parlé parce que c'est significatif en terme de comparaison par rapport à un endettement et à une potentielle accusation de "vous avez endetté la ville" - ce que l'on a entendu - "vous avez augmenté les impôts locaux, etc." Donc, on s'est positionné et on va continuer à se positionner en disant "voilà le niveau d'endettement auquel on était en 2007 par rapport à 2001". Maintenant si à un moment donné en 2010 parce que l'on a des investissements, parce que l'on a des projets, on se dit que l'on va augmenter l'emprunt à concurrence de 850 € et que la Ville a la capacité de rembourser, mais pourquoi ne pas le faire ? Je veux dire que ça fait partie de la stratégie financière que l'on discutera pour les années à venir. »

Madame MENEY : Mais on ne critique pas ça, on n'est pas dans l'avenir immédiat. Pour l'instant ce que Monsieur le Maire nous dit, c'est que l'on a un endettement très faible, 713 € - c'est ce qui a été annoncé dans les journaux pour la campagne municipale. Maintenant au 1^{er} janvier 2008, on nous annonce 795 €, il y a quand même une différence ; voilà c'est tout ce qu'on dénonce.

Madame BEAULANDE dans le budget vous aurez détail intégral des emprunts réalisés.

Madame MENEY : Il est vrai que pour des nouveaux conseillers municipaux, il est quand même difficile de comprendre ce débat d'orientations budgétaires ; on a du mal à comprendre pourquoi on fait ce conseil municipal deux jours avant la commission élargie des finances où nous aurons tous les détails. Franchement ça ne rime pas à grand-chose et ça ne donne pas beaucoup d'indications pour les nouveaux conseillers, je le regrette.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas moi qui ai fixé ni les dates des élections ni le fait que l'on ait 15 jours supplémentaires pour que le budget soit voté et arrivé en préfecture pour le 15 avril. Donc il faut que tout se mette en place - que les élus soient élus - et qu'ensuite les commissions se mettent en place ; qu'on ait le temps de convoquer les différents conseils municipaux. On l'a rappelé déjà une fois ici - on ne va pas le rappeler une deuxième fois - mais il nous est arrivé en tant qu'élus d'opposition, de trouver le débat d'orientations budgétaires sur la table en arrivant, ce qui nous avait amenés à quitter le conseil municipal parce que nous avons considéré qu'aux niveaux de la démocratie et de l'information pour les élus d'opposition, on n'avait pas fait très fort ce soir là. Ceci étant on est y tenu là, le code nous oblige à passer par toutes ces étapes.

Monsieur BODIN Claude, Monsieur JACOB Gilles, Madame MENEY Maryse, Madame LAZREG Dalila, Madame SOULAT Gaëlle, Monsieur GUÉRIN-GARNIER Olivier, Monsieur SANCHEZ Jean-Noël, membres du groupe "Ensemble Pour Faire Gagner Eaubonne", quittent la séance du Conseil Municipal.

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de demandes d'interventions de conseillers municipaux,

Monsieur le Maire demande aux élus présents (27 conseillers municipaux) de prendre acte de la présentation des orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui s'en est suivi.

Après les déclarations et interventions des membres du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2008 (cf. annexe - 4 pages).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2312-1,

VU le rapport du Maire et de son adjointe aux finances, annexé à la note explicative de synthèse prévue à l'article L 2121-12,

Après les déclarations et interventions des membres des différents groupes politiques municipaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

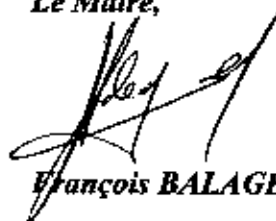
27 conseillers municipaux présents : Monsieur BALAGEAS François, Maire, Madame BEAULANDE Marie-José, Monsieur LEGENDRE Frédéric, Madame BOUTON Elisabeth, Monsieur DAUNESSE Patrick, Madame RETUREAU Yvette, Monsieur LE DÛS Bernard, Madame DUTOUQUET-LEBRUN Evclyne, Monsieur ROUSSEL Fabien, Madame DESSEMOND Nathalie, Monsieur THUILLIER Gilles, Madame RICOU Josette, Monsieur TROTOUX Dominique, Monsieur NOIRÉ Dominique, Madame MARMÈCHE Christiane, Monsieur DUFFAU Stéphane, Madame VICKRIDGE Christiane, Madame BAUDIN Danielle, Madame CHARON Corinne, Monsieur AUBIN Jean, Madame DELMAS Anne-Marie, Madame DELAMARRE Sylvaine, Monsieur FERHAOUI Saïd, Monsieur JOURNEL Loïc, Madame GIRARD Alexandra, Monsieur SERPINET Emmanuel, Monsieur GRIMAUX Benoît, membres du groupe "Vivre Eaubonne Ensemble".

=> **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2008.

La séance est levée à 21h50



Le Maire,


François BALAGEAS

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

L'objet du débat d'orientations budgétaires est d'éclairer le contexte et les objectifs du budget communal annuel, en mesurant les contraintes et les marges de manœuvre qui encadrent les prévisions et orientations des finances de la Ville.

Cette année, cet exercice sera un peu particulier car, s'agissant d'une année électorale, le budget a été préparé afin de permettre la reconduction des crédits nécessaires au fonctionnement habituel des services, en limitant les inscriptions nouvelles aux seules conséquences financières en année pleine des décisions prises par les élus avant le 31 décembre 2007, afin de laisser toute marge de manœuvre à la nouvelle assemblée municipale sortie des urnes.

Dans cet esprit, une décision modificative à intervenir en juin a été prévue pour intégrer toute nouvelle action ou nouveau programme, par reventilation des crédits et inscription de recettes nouvelles éventuelles.

La réélection de la majorité municipale et la notification anticipée de deux dotations (DSUCS et DNP) dont l'attribution à Eaubonne avait été envisagée, mais restait hypothétique, a permis de compléter certains crédits en anticipant un peu sur ces objectifs, et de dégager en plus une épargne nette pour l'investissement.

Malgré un contexte national où l'état a décidé de limiter la progression de ses concours financiers à l'inflation et entend faire participer les collectivités à l'effort d'assainissement des finances publiques, la stratégie financière menée depuis plusieurs années par la Ville d'Eaubonne lui permet de retrouver quelques marges de manœuvres supplémentaires.

Il est ainsi possible de terminer les grands investissements portés par le mandat précédent et de continuer l'entretien régulier du patrimoine, en limitant le recours à l'emprunt au minimum et en conservant toute latitude pour concrétiser les engagements du mandat à venir.

I - UN CONTEXTE FINANCIER NATIONAL DONT LES CONSEQUENCES POUR LA VILLE ONT ETE ANTICIPEES ET MAITRISEES

1/ LIMITATION DES DOTATIONS DE L'ETAT AVEC LA FIN DU « CONTRAT DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE »

Initiée à partir de 1996 sous la forme d'un « pacte de stabilité » puis, au terme de la loi de finances pour 1999 d'un « contrat de croissance et de solidarité » de trois ans plusieurs fois renouvelé, la contractualisation qui fixe les modalités globales de progression des concours de l'Etat aux collectivités est à nouveau modifiée.

Conformément aux objectifs du gouvernement tendant à « réduire le déficit public et maîtriser les dépenses », le contrat de croissance et de solidarité est remplacé par un « contrat de stabilité » qui limite la progression de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat à une inflation prévisionnelle estimée à +1,6%.

Cela pose déjà question lorsque l'on sait que l'inflation réelle qui se profile pour l'année 2008 tend plutôt à dépasser les 3% qu'à se maintenir à ces prévisions. La progression globale des recettes en provenance de l'Etat est donc déjà minorée de moitié par rapport à l'augmentation prévisible des dépenses que les collectivités vont avoir à financer.

De plus, l'écart entre le « panier du Maire » qui représente l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation a augmenté de 2,3 points en 2007 ce qui accroît encore l'écart entre l'augmentation des prix réellement supportée par les communes et celle des recettes retenue par le législateur.

La progression globale de l'enveloppe normée n'est plus que de 330 millions d'euros contre les 730 millions d'euros attendus avec le maintien de l'ancien contrat de solidarité.

Toutefois l'effet de ces décisions ne porte pas sur toutes les dotations de la même manière puisque la DGF, principale ressource des collectivités, continue d'évoluer en 2008 sur l'inflation et 50% de la croissance.

Cette dotation progresse donc en fait de +2,08% (contre 2,50% en 2007) au détriment d'autres dotations qui servent de variables d'ajustement, comme notamment la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP) qui baisse, elle d'environ 17%.

On constate donc que le système actuel ne tient que par des ajustements ponctuels des dotations entre elles qui révèle un équilibre global qui peut s'avérer très précaire et préoccupant, notamment sur l'évolution de la dotation d'intercommunalité, et pose questions pour l'avenir.

Pour Eaubonne il faut rappeler que seule la première part de sa dotation forfaitaire (celle qui concerne la voirie et le nombre d'habitants) sera concernée par cette progression (75% de 2,08%, soit 1,56 %), sa deuxième part ou « garantie » étant comme l'an passé figée au montant de 2006.

Autrement dit, la DGF de la Ville n'augmentera que de 0,65% en 2008, la garantie en représentant la part la plus importante, et nous perdrons 13 000 € au titre de la DCTP.

C'est en fait une baisse de près de 72 000 € en euros constants (si l'on considère l'inflation officielle de 1,6%) et près de 183 000 € si l'on considère l'inflation réelle prévisionnelle (3%), qui impacte directement l'équilibre de notre budget 2008.

La situation financière de la Ville ne sera cependant pas obérée par cette situation grâce à la rigueur de la gestion précédente et l'anticipation des évolutions, qui y a présidé.

2/ A EAUBONNE, L'EQUILIBRE EST MAINTENU

La revalorisation des bases d'imposition est fixée par la loi de finances pour 2008 à l'inflation prévisionnelle (+1,6%) pour, selon l'Etat, « limiter le recours à la pression fiscale ». C'est bien sûr insuffisant, mais la ville n'augmentera pas ses taux pour autant.

La stratégie d'équilibre financier décidée en 2005 avec la perte des dotations de solidarité, et poursuivie depuis, a porté ses fruits : la recherche systématique d'économies a continué, le recours à l'emprunt pour les investissements a été limité et le montant des intérêts à payer reste stable malgré un important programme d'investissement, grâce à une bonne maîtrise de la dette et à une politique de renégociation systématique des emprunts pour profiter de taux fixes historiquement bas.

De plus une épargne nette a régulièrement été dégagée des comptes administratifs, structurant ce sain équilibre.

Cette année encore, le compte administratif 2007 dégage un excédent de 923 000 euros qui va permettre de compenser l'effet de ciseaux entre dépenses et recettes.

Il faut toutefois préciser que ce résultat favorable provient d'un certain nombre de recettes perçues en 2007 dont la pérennité est loin d'être assurée. Il faudra donc rester prudent dans leur utilisation.

La politique financière équilibrée suivie dans le mandat précédent nous permet également de retrouver, de justesse, grâce à un bon niveau d'effort fiscal et à un minimum de réalisation de logement sociaux, l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

De surcroît Eaubonne profite de la réforme intervenue en loi de finances 2008 qui abaisse le pourcentage d'effort fiscal nécessaire à son obtention, pour bénéficier de nouveau de la Dotation Nationale de Péréquation.

Une analyse des bordereaux de notification de ces deux dotations nous permettra de déterminer notre capacité à percevoir ces recettes dans l'avenir.

Le budget qui sera présenté le 11 avril utilisera ces nouvelles ressources avec prudence. Globalement le montant des recettes de fonctionnement s'élève donc à 25,3 M€ sans augmentation des impôts.

II UN BUDGET DE RECONDUCTION QUI PREND EN COMPTE L'IMPACT DES NOUVELLES DECISIONS

1 - LE MAINTIEN DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAUBONNAIS

C'est une priorité depuis plusieurs années malgré les contraintes externes qu'il faut évidemment prendre en compte comme le renchérissement des coûts de l'énergie, des carburants, des assurances, des coûts de maintenance et l'augmentation mécanique de la masse salariale.

A 22,8 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement n'augmenteront donc que du strict nécessaire soit +3,17% en tout, ce qui est en deçà de l'évolution nationale du panier du Maire (3,7%).

La plupart des crédits des services sont maintenus autour de l'inflation officielle.

L'augmentation de la masse salariale, notamment, est limitée à 2% malgré la prise en compte en année pleine des nouveaux recrutements nécessaires au bon fonctionnement du centre culturel, de la réforme du statut des assistantes maternelles, de l'augmentation du Fonds national d'Aide au Logement, du GVT et de l'augmentation du point d'indice (+0,5% en mars et +0.3% en novembre).

2 – UNE BONNE ANTICIPATION DES DEPENSES NOUVELLES NECESSAIRES

Les décisions importantes prises afin de renforcer la qualité du service public eaubonnais sont intégrées dans ce budget de reconduction dont l'évolution globale est limitée :

- cinq places supplémentaires sont prévues à la crèche « la santé c'est le bonheur » afin de mieux répondre aux besoins d'accueil dans ce domaine, dans l'attente de la création de la nouvelle crèche des bouquinvilles,
- les coûts supplémentaires nécessaires aux prestations de service visant à la mise en place de nouveaux logiciels permettant de sécuriser les outils informatiques et l'installation de nouveaux produits prévoyant la dématérialisation des procédures et la possibilité à terme du paiement en ligne des prestations offertes aux habitants, et les contrats de maintenance y afférent, sont intégrés,
- la mise en place d'actions nouvelles mobilisant les services de l'éducation, de la jeunesse, des sports, de la culture et de l'environnement, dans le cadre de la politique de la Ville sont portés en dépenses comme en recettes puisque ces actions sont financées à la fois par l'Etat (CUCS) et par le Conseil général (CIVIQ). Les augmentations inhérentes à ces nouvelles actions ont quasiment été absorbées dans les différents budgets d'activité des services précités,
- enfin, sont prises en compte les conséquences financières de l'ouverture prochaine du nouveau centre culturel, dont la montée en charge a été anticipée depuis plusieurs années maintenant, et qui donc n'impliquera qu'une augmentation de 27% des crédits de ce secteur.

En termes d'investissement l'année 2008 sera une année de transition permettant l'entretien régulier du patrimoine, la finalisation des opérations commencées et la préparation des opérations futures.

III DES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES

A Eaubonne, les investissements font depuis 2001 l'objet d'un plan pluriannuel qui les organise dans le temps et en prévoit un financement équilibré entre l'épargne (0,2 M€ en 2008), les cessions, les subventions, les participations et l'emprunt, limité cette année à moins de 3 M€.

Une partie de l'épargne est régulièrement utilisée pour permettre l'entretien régulier du patrimoine.

1 - UN PATRIMOINE REGULIEREMENT ENTRETENU ET QUI EVOLUE

Comme chaque année un programme d'entretien du patrimoine a été fixé retenant les priorités définies par les élus en collaboration avec les services et leurs partenaires institutionnels et associatifs dans tous les domaines.

Une somme de 3,6 millions d'euros, légèrement supérieure à celle inscrite l'an passé sera donc consacrée cette année à cet objectif, avec en priorité les travaux de réhabilitation du CTM, l'aménagement des sanitaires de la salle des fêtes, l'entretien des bâtiments scolaires (maternelle du Mt d'Eaubonne notamment), les travaux d'aménagement du grand chalet pour l'installation des bureaux de la sécurité sociale, les travaux sur les bâtiments sportifs (terrain synthétique et éclairage à Paul Nicolas notamment) et les crédits afférents à l'entretien des espaces verts (études phytosanitaires et aménagements paysagers), de l'éclairage public et de la voirie.

En complément 500 000 euros seront consacrés à l'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement des services dont près de 300 000 € pour l'équipement informatique (centre culturel, centre de loisirs du val joli, amélioration de la sécurité et développement de l'e-administration).

Par ailleurs, près d'1,8 millions d'euros sont inscrits pour des acquisitions de terrain et des frais d'études urbaines et 3,7 millions d'euros pour des cessions de foncier. Il s'agit,

- d'une part de l'acquisition du « petit château » à la CPAM (1,145 M€), du pavillon de garde rue Jules Ferry (204 000 €), de terrains (301 000 €), et d'études urbaines,
- d'autre part des cessions de foncier dont :
 - celle d'un terrain, rue Voltaire pour l'installation d'une école plurivalente (507 800 €),
 - la vente de plusieurs parcelles chaussée Jules César (1 M€) dans la perspective de la construction de logements et d'une antenne de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,
 - la vente d'un terrain situé « ZAC Fauveau » (1,5 M€) dans la perspective de la construction d'une maison pour personnes âgées dépendantes.

2 - LA TOUCHE FINALE AUX GRANDS INVESTISSEMENTS DU MANDAT

2, 9 millions d'euros seront consacrés à la finalisation des grandes opérations du mandat précédent comme :

- le solde de la construction du centre culturel (815 000 €) et l'aménagement du parking qui le jouxte (900 000 euros, dont près de la moitié sont financés par un fonds de concours de Val et Forêt, reporté dans le cadre du Compte Administratif),
- le solde des travaux du CLM du Val joli et les aménagements de voirie y afférent (1 160 000 euros en tout).

Le budget 2008 qui sera construit sur ces bases permet à la fois de consolider les acquis, d'initier les évolutions et de préparer l'avenir.

La situation budgétaire très saine laissée en 2007 permet de conserver des marges de manœuvres intactes pour le prochain mandat, en dégagant une épargne nette de 200 000 € et en limitant l'emprunt à 2,9 M€, c'est-à-dire au seul financement des grands investissements à terminer.